



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ESTUAIRE ET SILLON 2019-2021

Communauté de Communes Estuaire et Sillon

2 Boulevard de la Loire - BP 29 - 44260 Savenay - 02 40 56 81 03
communaute@estuaire-sillon.fr - www.estuaire-sillon.fr

Sommaire

I. PORTEUR DU PROJET	3
II. LE PUBLIC.....	5
III. PORTRAIT DU TERRITOIRE	6
IV. LES PARTENAIRES DU PROJET	7
V. PILOTAGE DU PROJET	10
1. COORDINATION DU PROJET	10
2. STRUCTURE DE PILOTAGE.....	10
3. MODALITES D'INFORMATION ET D'ECHANGES AVEC LES FAMILLES	11
4. COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS	12
VI. LE SOCLE DU PEDT ET LES VALEURS.....	13
VII. METHODE ET OBJECTIFS D'EVALUATION DU PROJET.....	15

Un projet éducatif de territoire c'est ?

Un projet partagé et co-construit dont la vocation est de rassembler tous les acteurs éducatifs du territoire afin à la fois de rendre lisible et de valoriser l'action de chacun, mais aussi de se donner un cadre commun pour agir ensemble. Il se doit être évolutif afin de répondre aux changements.

Le contexte

Au 1^{er} janvier 2017 les communautés de communes de Cœur d'Estuaire (3 communes) et de Loire et Sillon (8 communes) ont fusionné. Le nouvel EPCI s'étend désormais sur 11 communes et se nomme Estuaire et Sillon.

La compétence enfance jeunesse était exercée pour l'une par l'intercommunalité et pour la seconde à l'échelle communale. Les élus du territoire ont choisi de transférer toutes les compétences déjà exercées en intercommunalité.

Aussi, au 1^{er} janvier 2019, la compétence enfance jeunesse est d'autorité d'Estuaire et Sillon.

I. Porteur du projet

Nom et prénom du correspondant : Mme Gautier Valérie

Fonction : Vice-Présidente à la petite enfance, enfance-jeunesse

Adresse électronique : valetiti.gautier@orange.fr

Périmètre d'action du PEDT : Communauté de Communes Estuaire et Sillon

- Cordemais
- Le Temple de Bretagne
- St Etienne de Montluc
- Savenay
- Lavau-sur-Loire
- Bouée
- Malville
- Prinquiau
- La Chapelle Launay
- Campbon
- Quilly

Communauté de communes Estuaire et Sillon



Légende :

- | | | | | | |
|---|-----------------|---|-----------------|---|-------------------------|
|  | Communes CCES |  | Route nationale |  | Zone urbanisée |
|  | Autres communes |  | Départementale |  | Espace agricole |
| | |  | Autres routes |  | Forêts |
| | |  | Réseau ferré |  | Zones humides et marais |
| | |  | Cours d'eau |  | Etendue d'eau |

II. Le public

Le PEDT est développé à l'échelle d'Estuaire et Sillon et a pour vocation de prendre en compte tous les enfants fréquentant les établissements scolaires, les accueils périscolaires, les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) et les structures jeunesse sur l'ensemble des 11 communes.

Population enfance/jeunesse

En 2018, Estuaire et Sillon compte 37 102 habitants, dont 9 150 enfants et jeunes de 3 à 17 ans, soit 25 % de la population.

Au total, ce sont 4648 enfants scolarisés dans écoles maternelles et élémentaires du territoire (cf. annexe 1), répartis dans 24 écoles.

Nombre total d'enfants en écoles maternelles et élémentaires : 4648

Niveau maternelle : moins de trois ans : 99

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 1588

Niveau élémentaire : 2961

Le territoire compte 4 collèges : 1 à Cordemais et 3 à Savenay.

Organisation du temps scolaire

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) et sur une organisation de temps scolaire du 4,5 jours et 5 matinées et sur organisation de temps scolaire sur 4 jours et 8 demi-journées.

Toutes les écoles du territoire ont une organisation sur 4 jours par semaine, à l'exception des écoles nommées ci-dessous qui ont une organisation sur 4,5 jours par semaine :

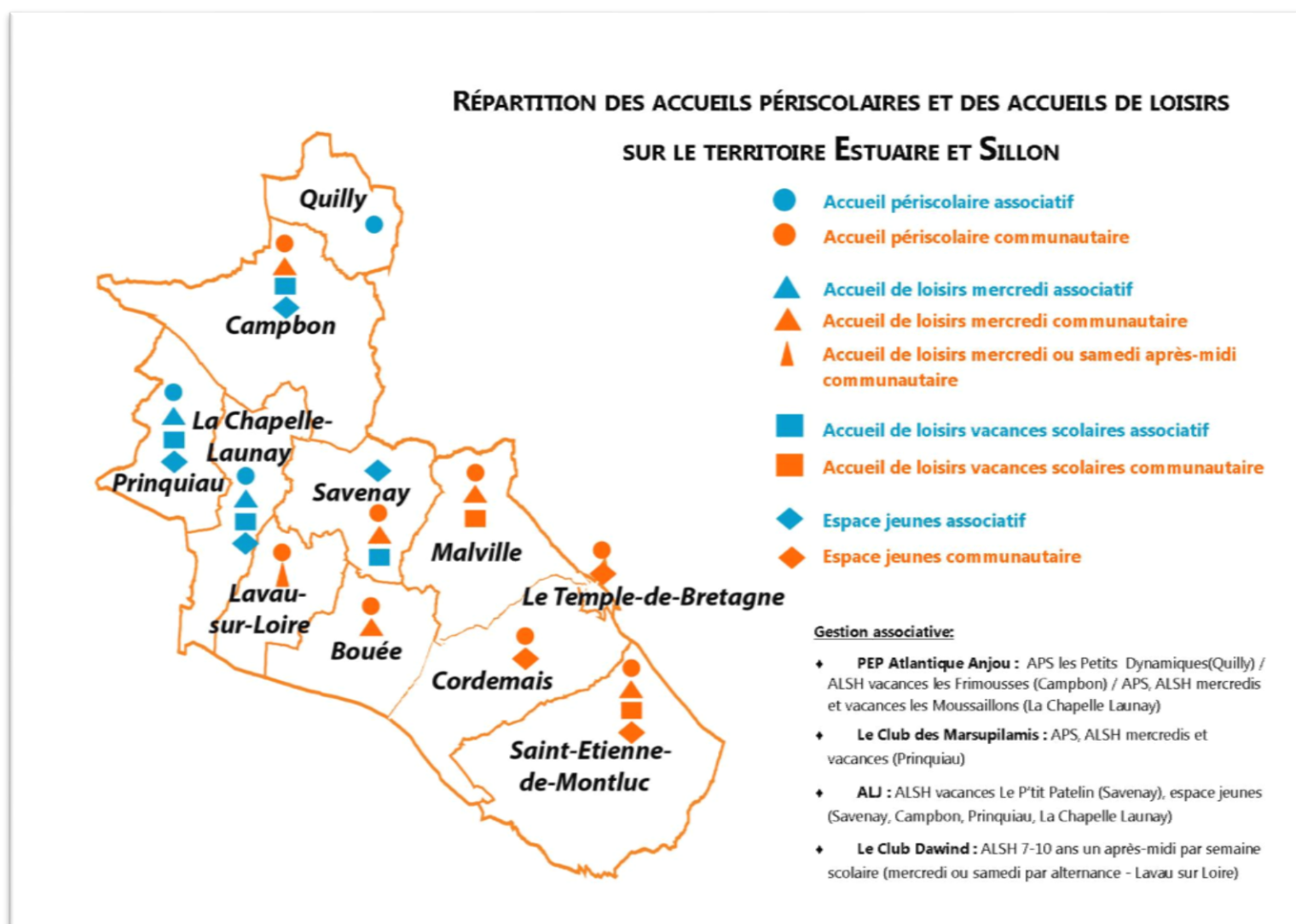
- Ecole publique Pierre et Marie Curie à Cordemais
- Ecole publique La Guerche à Saint Etienne de Montluc

III. Portrait du territoire

Sur ces 11 communes, une partie des structures enfance jeunesse est gérée en régie par l'intercommunalité (cf. annexe 2) et une autre par des associations.

Le territoire est aujourd'hui organisé pour la compétence enfance jeunesse en quatre secteurs géographiques :

- Le secteur de Cordemais, Le Temple de Bretagne et Saint Etienne de Montluc
- Le secteur de Campbon, La Chapelle Launay, Quilly et Prinquiau
- Le secteur de Lavau sur Loire et Savenay
- Le secteur de Bouée et Malville



IV. Les partenaires du projet

✓ Les partenaires institutionnels :

- L'Inspection académique
- La CAF
- La DDJSCS

✓ Les collectivités

- Le Département de Loire Atlantique pour les collèges

- Les partenariats avec les communes :

Dans le cadre du transfert de compétences, les communes restent compétentes en matière d'enseignement public de premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et gestionnaires de la pause méridienne. Ainsi, des liens étroits et permanents avec les 11 communes du territoire sont établis afin de garantir un bon fonctionnement, une continuité dans l'accompagnement des enfants, une complémentarité des actions menées par chaque acteur. (cf modalités de pilotage).

- Les partenariats internes à la Communauté de Communes :

Des partenariats sont établis au sein de la collectivité, et tout particulièrement au sein des services à la population : sport (animation sportive et équipements intercommunaux), culture (bibliothèques et médiathèques) et petite enfance (multi accueil). Le lien entre ces services permet d'œuvrer en faveur d'une réponse adaptée et concertée aux besoins des familles du territoire.

✓ Les partenaires associatifs

- Les associations en convention avec la collectivité pour les activités enfance jeunesse

- Association Loisirs Jeunesse (ALJ)

L'ALJ a pour mission la gestion et le développement d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement et d'un espace jeunes sur la Ville de Savenay, agréée Jeunesse et Sport, afin de favoriser :

- l'accueil de loisirs maternel et élémentaire (3 à 9 ans) : les petites et grandes vacances scolaires,
- l'accueil de juniors (à partir de 10 ans) : les mercredis après-midis et les petites et grandes vacances scolaires,
- l'accueil des jeunes (à partir de 14 ans) : les mercredis, les samedis et les petites et grandes vacances scolaires (uniquement les après-midis).

Une convention de partenariat lie l'ALJ et la Communauté de Communes, elle est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2019.

A compter du 1^{er} juillet 2019, l'ALJ sera également en charge de la jeunesse pour les communes de Campbon, La Chapelle-Launay et Prinquiau.

- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public Atlantique Anjou

Les PEP Atlantique Anjou ont pour mission l'accueil périscolaire des enfants de 3 à 11 ans à Quilly et La Chapelle Launay, ainsi que l'accueil de loisirs (mercredis) à La Chapelle Launay et l'accueil de loisirs (vacances scolaires) à Campbon et La Chapelle Launay.

Une convention de partenariat lie l'association et la Communauté de Communes, elle est conclue pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

- Association Le Club des Marsupilamis à Prinquiau

L'association Le Club des Marsupilamis organise différents accueils à Prinquiau : accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, plus des mini-séjours sur la période estivale.

L'accueil périscolaire se réalise sur un site avec deux groupes de tranches d'âge (-6/+6 ans).

- Association Le Club Dawind à Lavau sur Loire.

Le Club Dawind est ouvert de 14h à 17h30 par alternance les mercredis et samedis sur la période scolaire pour les enfants et jeunes à partir de 7 ans révolus.

- Les associations culturelles et sportives

- Dispositif « Lire et Faire Lire » par l'intermédiaire de :

- l'UDAF 44 pour les communes de : Le Temple de Bretagne (école privée sur le temps scolaire) et Savenay (école privée Notre Dame sur le temps périscolaire).

- la ligue de l'enseignement – FAL 44 par le biais des Amicales Laïques pour les communes de St Etienne de Montluc (sur le temps périscolaire), Savenay (sur le temps scolaire), Prinquiau (sur le temps scolaire) et Cordemais (pour le collège sur le temps scolaire)

- Animation musicale

L'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon bénéficie d'une animation musicale à destination des scolaires. Mais, héritée du fonctionnement « pré-fusion », deux modes de fonctionnement cohabitent :

- Pour les communes de St Etienne de Montluc, Le Temple de Bretagne, Cordemais et Bouée : l'animation musicale est réalisée par Catherine Jarry, assistante d'enseignement artistique au sein de l'intercommunalité. Elle intervient dans les établissements publics et privés, de la Petite Section au CM2.

- Pour les communes de Savenay, Quilly, Prinquiau, Campbon, Lavau sur Loire, La Chapelle Launay et Malville : adhésion de l'intercommunalité à l'association « Musique et Danse en Loire-Atlantique ».

- Animation sportive

L'Animation Sportive Départementale intervient sur l'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon. L'ASD propose aux 7/14 ans (à partir du CE1) de s'initier à différentes activités physiques et sportives. Au-delà des cours hebdomadaires proposés en période scolaire, l'animation sportive offre la possibilité de participer à des stages durant les vacances scolaires, ainsi qu'à des événements sportifs. Sur le territoire ex Loire et Sillon, l'Office Intercommunal des Sports intervient en complément et partenariat de l'ASD.

- Les associations de parents d'élèves

Les comités techniques locaux étant organisés à l'échelle communale, nombreux autres partenaires peuvent être amenés à être mobilisés en fonction des projets locaux.

V. Pilotage du projet

1. Coordination du projet

Nom et prénom du coordinateur : Tiphaine AUDION (en remplacement d'Estelle PORCHER)

Fonction : Responsable Enfance Jeunesse

Adresse : Estuaire et Sillon, 2 boulevard de la Loire – BP 29 – 44260 Savenay

Téléphone : 02 28 25 29 79

Adresse électronique : e.porcher@estuaire-sillon.fr

2. Structure de pilotage

La structure de pilotage est un incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :

- rassembler les acteurs éducatifs
- avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement
- bénéficier de moyens
- s'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée

Plusieurs niveaux de pilotage sont envisageables et plus particulièrement quand le territoire se compose de 11 communes.

COMITE DE PILOTAGE
<i>Membres</i> : Vice Présidente à l'Enfance et la jeunesse 1 élu par commune : 1 titulaire + 1 suppléant Responsable enfance jeunesse
<i>Fréquence de rencontre</i> : 1 fois par an minimum
<i>Objectif</i> : Assurer le suivi du PEDT <ul style="list-style-type: none">- Assurer le partenariat institutionnel- Définir et valider les grandes orientations du PEDT (réorienter les priorités et actions en fonction des données nouvelles et/ou remontées des niveaux précédents)- Valider l'évaluation- Rendre les arbitrages

COMITES TECHNIQUES LOCAUX
<p><i>Membres :</i> Différents sous-groupes par territoire pouvant comprendre : coordinateur enfance jeunesse de secteur, élu enfance jeunesse de la commune, 2 représentants de(s) l'école(s) publique et privée (directeur et enseignant), associations, élus, représentants des parents d'élèves, représentants des services de la commune ...</p> <p>Territoires : les comités techniques sont organisés à l'échelle communale, avec la possibilité de réunir plusieurs communes lors de réunions spécifiques en fonction des ordres du jour.</p> <p>Ces réunions sont organisées conjointement entre le coordinateur enfance jeunesse de secteur et l'élu à l'enfance et la jeunesse de la commune.</p>
<p><i>Fréquence de rencontre :</i> 1 fois par an minimum</p>
<p><i>Objectif :</i> Assurer la mise en œuvre opérationnelle du PEDT</p>

GROUPES D'ANIMATIONS
<p><i>Membres :</i> les professionnels présents sur le terrain, animés par les coordinateurs de secteurs</p>
<p><i>Fréquence de rencontre :</i> en fonction des besoins</p>
<p><i>Objectif :</i> Assurer l'animation et l'évaluation éducative au quotidien</p>

3. Modalités d'information et d'échanges avec les familles

Jusqu'au transfert de compétence, les liens avec les familles, parents et enfants, étaient permanents et organisés différemment entre les communes (conseils municipaux des jeunes, temps de rencontres avec les parents, associations de parents d'élèves,...).

Consciente de l'importance de cette proximité, l'intercommunalité souhaite garantir cette concertation quotidienne. Ainsi, le lien avec les familles est établi à l'échelle communale, via les comités techniques locaux notamment.

Les services de l'intercommunalité se tiennent à disposition des élus communaux pour toutes questions relatives aux activités périscolaires et extrascolaires (qui pourraient notamment être évoquées lors des réunions de conseils d'école).

4. Communication du PEDT et de ses actions

Estuaire et Sillon utilise l'ensemble de ses outils de communication pour assurer l'information sur le PEDT et ses actions auprès des habitants du territoire :

- Site internet de l'intercommunalité : <https://www.estuaire-sillon.fr>
- Journal Actu du Sillon
- Guide été à partir de 2020

La facturation des prestations enfance jeunesse gérées en régie par Estuaire et Sillon pourra également permettre de communiquer occasionnellement et en fonction des besoins auprès des familles qui dépendent d'une facturation de l'intercommunalité par le biais du bandeau de facturation.

Une réflexion est actuellement menée pour créer un dépliant de présentation de l'action intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Ce document aurait pour objectif d'informer le grand public du transfert de la compétence et présenter les différents services. Ce document pourrait alors être diffusé via les mairies, écoles, activités de loisirs et périscolaires ...

VI. Le socle du PEDT et les valeurs

Quatre valeurs ont été retenues par les élus :

- Citoyenneté
- Laïcité
- Vivre ensemble
- Développement durable

La notion de continuité éducative sera également placée au cœur du PEDT intercommunal.

Après avoir consulté leurs commissions municipales, les élus partagent leurs réflexions sur les différentes valeurs :

❖ CITOYENNETE

La notion de citoyenneté fait référence à :

- Statut juridique qui permet de devenir citoyen
- Expérience de la démocratie
- Responsabilité vis-à-vis des autres
- Participation, être acteur
- Notion de droits et devoirs

Objectifs éducatifs retenus par le groupe :

- Permettre au jeune d'exercer une responsabilité en intégrant les notions de droits et devoirs qui s'y rattachent
- Accompagner le développement d'une attitude citoyenne
- Encourager le jeune à être acteur de sa commune

❖ LAÏCITE

La notion de laïcité fait référence à :

- L'égalité de tous doit être garantie, quelque soit ses croyances, ses cultures, ses origines...
- Liberté de conscience
- Séparation entre la religion et l'État

Objectifs éducatifs retenus par le groupe :

- Situer sa propre culture par rapport à celle des autres
- Garantir l'égalité de tous
- Veiller au respect des idées et des valeurs

❖ VIVRE ENSEMBLE

La notion de vivre ensemble fait référence à :

- Mixité sociale
- Accueillir les singularités
- Égalité, tolérance, bienveillance sur les différences
- Liens pacifiques
- Liens intergénérationnels
- Animation du territoire

Objectifs éducatifs retenus par le groupe :

- Favoriser l'écoute, le respect et l'apprentissage des différences
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chacun
- Éveiller, sensibiliser, encourager à la dynamique de groupe
- Initier au respect du cadre de vie / environnement
- Développer du lien social et intergénérationnel

❖ DEVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable fait référence à :

- Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures
- Social
- Economie
- Environnement
- Culture

Objectifs éducatifs retenus par le groupe :

- Développer des valeurs de cohésion sociale et de solidarité
- Eduquer à des comportements éco responsables
- Sensibiliser à l'environnement et à l'éco citoyenneté

L'ensemble de ces objectifs sont à situer dans les différents temps et lieux éducatifs.

VII. Méthode et objectifs d'évaluation du projet

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Conseils d'école organisés annuellement dans les communes.

Prise en compte du handicap

La Communauté de Communes est partenaire de l'association Handisup à travers une convention de partenariat afin de permettre l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les meilleures conditions. L'association peut ainsi apporter son soutien à travers différents dispositifs :

- conseil et accompagnement de la collectivité en matière d'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap sur les activités proposées
- accompagnement des familles dans leurs démarches et le parcours de l'enfant pour faciliter l'inclusion

PEDT et publics adolescents

Structures jeunesse et actions menées dans les établissements scolaires par les animateurs jeunesse (cf collège de Cordemais : intervention autour du harcèlement scolaire).

Autres dispositifs existants

CEJ adopté en octobre 2018 pour la période 2018-2021.

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

L'évaluation permet de vérifier l'adéquation des activités mises en place avec les orientations éducatives.

Le tableau ci-après prévoit les modalités d'évaluation et en précise les critères.

	Objectifs	Critères d'évaluation	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Qui évalue ?	Quand ?	Comment ?
Objectifs transversaux	Favoriser l'accès à l'offre éducative pour tous	Politique tarifaire Choix d'activités selon âge et besoins Accueil d'enfants en situation de handicap	Observer l'offre des activités et leur fréquentation en fonction des tarifs pratiqués Observer les leviers utilisés en cas d'accueil d'enfant en situation de handicap et les solutions apportées aux difficultés rencontrés	Observer les fréquentations selon l'âge Connaître les besoins des utilisateurs	Les acteurs Les élus	1 fois/an	Réunion annuelle pour faire le point sur les fréquentations des structures
	Permettre un accueil de qualité	Lieux adaptés aux activités Cadre permettant sécurité et mise en confiance Communication avec les familles	Taux d'encadrement Formation des professionnels Locaux (superficie et adaptation du mobilier et sanitaires)	Relation aux familles	Les enfants Les familles Les acteurs Les élus	1 fois/an	Les enfants : supports d'évaluation propres à chaque structure Les familles : questionnaires Les acteurs : synthèse des évaluations
	Proposer des activités diversifiées, adaptées aux besoins et souhaits des enfants	Equilibre entre le choix des activités Adaptation en fonction des âges et besoins Participation à des temps forts organisés sur le territoire	Panel des activités proposés par les différents acteurs et structures en fonction des tranches d'âge	Retours des enfants et familles	Les enfants Les familles Les acteurs Les élus	1 fois/an	Les enfants : supports d'évaluation propres à chaque structure Les familles : questionnaires Les acteurs : synthèse des évaluations
	Structurer les partenariats à l'échelle locale	Concertation entre les différents acteurs Mise en place de temps forts en commun	Temps de rencontres entre acteurs Nombre et type de rencontre ou projet en commun	Interconnaissance des projets entre acteurs	Les acteurs Les élus	1 fois/an	Utiliser une fiche type pour que chaque acteur répertorie ses projets et actions communes

Objectifs liés aux valeurs du PEDT	Développer la citoyenneté	Acquisition du sens de la responsabilité Accompagner le développement d'une attitude citoyenne Encourager le jeune à être acteur	Evaluer l'implication des enfants dans la construction des projets	Répertorier les projets et les actions sur le thème de la citoyenneté	Les acteurs Les élus	1 fois/an	Utiliser une fiche type pour que chaque acteur répertorie ses projets et actions en précisant l'implication des enfants et leur engagement dans une attitude citoyenne
	Permettre l'acquisition de la laïcité	Situer sa propre culture par rapport à celle des autres Garantir l'égalité de tous Veiller au respect des idées et des valeurs	Evaluer le respect des valeurs de laïcité	Répertorier les projets et les actions sur le thème de la laïcité	Les acteurs Les élus	1 fois/an	Utiliser une fiche type pour que chaque acteur répertorie ses projets et actions en lien avec la laïcité
	Encourager le vivre ensemble	Mixité sociale Egalité, tolérance, bienveillance	Evaluer le respect des valeurs du vivre ensemble	Répertorier les projets et les actions sur le thème du vivre ensemble	Les acteurs Les élus	1 fois/an	Utiliser une fiche type pour que chaque acteur répertorie ses projets et actions en lien avec le vivre ensemble
	Susciter l'acquisition des valeurs de développement durable	Développer des valeurs de cohésion sociale et de solidarité Eduquer à des comportements éco responsables Sensibiliser à l'environnement et à l'éco citoyenneté	Evaluer l'acquisition des valeurs de développement durable	Répertorier les projets et les actions sur le thème du développement durable	Les acteurs Les élus	1 fois/an	Utiliser une fiche type pour que chaque acteur répertorie ses projets et actions en lien avec le développement durable

Le bilan de chaque année est synthétisé à travers un rapport d'activités qui fait ressortir les points forts et les points faibles afin de procéder aux ajustements nécessaires pour l'année suivante. Ces bilans sont réalisés par structures et par secteurs. Ils sont supports des réunions des comités techniques locaux.

ANNEXE 1 : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les écoles maternelles / élémentaires et effectifs

Communes	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
BOUEE	Publique (Les Courlis)	0	27	36
	Privée (Ste Thérèse)		27	41
TOTAL				131

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
CAMPBON	Publique (Ferdinand Daniel)	13	77	164
	Privée (St Victor)		72	142
TOTAL				468

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
CORDEMAIS	Publique (Pierre et Marie Curie)	0	127	204
	Privée (Ste Anne)	4	51	100
TOTAL				486

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
LA CHAPELLE LAUNAY	Publique (Jules Verne)	7	67	138
	Privée (Ste Thérèse)	11	51	108
TOTAL				382

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
LAVAU SUR LOIRE	Publique (Le Granit Bleu)	3	23	50
TOTAL				76

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
LE TEMPLE DE BRETAGNE	Publique (Louis Girard)	1	67	108
	Privée (ND des Vertus)	5	47	89
TOTAL				317

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
MALVILLE	Publique maternelle (Bleu de Ciel)	4	134	
	Publique élémentaire (Orange Bleue)			237
	Privée (Ste Marie)	9	28	62
TOTAL				474

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
PRINQUIAU	Ecole publique	0	82	203
	Privée (ND du Sacré-Cœur)	0	75	132
TOTAL				492

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
QUILLY	Ecole publique	6	40	89
	Privée (Ste Thérèse)	0	27	33
TOTAL				195

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
SAVENAY	Publique (Prince Bois)	5	126	273
	Publique (Robert Desnos)	2	79	184
	Privée (Notre Dame)	14	33	65
	Privée (Diwan)	6	14	8
TOTAL				809

Commune	Ecoles	TPS	PS à GS	CP à CM2
ST ETIENNE DE MONTLUC	Publique (La Guerche)	4	198	337
	Privée (Ste Marie)	5	116	158
TOTAL				818

Les collèges

Cordemais :

- Public (Paul Gauguin)

Savenay :

- Public (Mona Ozouf)
- Public (Antoine de St Exupéry)
- Privé (St Joseph)

Données extraites du site internet - <https://www.dsden44.ac-nantes.fr>

ANNEXE 2 : STRUCTURES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN REGIE CCES

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Communes	Capacité d'accueil
SAVENAY	200
MALVILLE	140
BOUEE	30
ST ETIENNE	200
CORDEMAIS	100
LE TEMPLE DE BRETAGNE	60
CAMPBON	

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Communes	Capacité d'accueil
SAVENAY	120
MALVILLE	100
BOUEE	20
ST ETIENNE	196
CAMPBON	50

ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

Communes	Capacité d'accueil
MALVILLE	50
ST ETIENNE	196